

Roland BOHN  
Claude BOMPARD  
Référénts ANS HB du Grand Est

Mesdames, Messieurs les Présidents de club

## Objet : campagne ANS – Projet Sportif Fédéral 2025

Pièces jointes :

- Note d'orientation PSF
- Guide méthodologique clubs pour établir votre dossier
- Outil pour aider les clubs à remplir correctement leurs budgets prévisionnels et leurs bilans

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs,

La campagne 2025 concernant le dispositif d'aides par l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du Projet Sportif Fédéral a débuté et se terminera le 23 avril 2025.

Les pièces jointes vous permettront d'établir votre demande 2025 et d'établir le bilan de vos actions 2024.

Nous souhaitons cependant vous souligner l'importance des points qui suivent :

### 1) Demandes ANS 2025 :

- Date limite de dépôt : **23 avril 2025**
- Code à insérer pour la demande de subvention liée au PSF est : **1196**
- Le PSF vous permet de choisir vos actions dans les 3 axes qu'il comporte
- Vous pouvez déposer au maximum 3 actions au choix dans un ou plusieurs volets mais dans un seul dossier

**ATTENTION : à compter de 2025, seules 2 actions maximum par subvention attribuée au seuil minimum pourront être financées, ainsi :**

- **Une subvention de 1 500€ permettra de financer 1 action à 1 500€ ou 2 actions à 750€**
- **Une subvention de 1 000€ permettra de financer 1 action à 1 000€ ou 2 actions à 500€**

- Vous devez être à jour de vos paiements envers les instances (vous signez une attestation en fin de demande de subvention)
- Le Copil traitera prioritairement les demandes 2025 des clubs dont les bilans 2024 auront été déposés.

Nous vous rappelons que, pour avoir des projets éligibles, les budgets de ceux-ci doivent obligatoirement être équilibrés et les actions doivent impérativement commencer en 2025 et être terminées au plus tard en mars 2026.

## 2) Bilans ANS 2024 :

Les bilans des actions 2024, qui doivent impérativement être maintenant terminées, sont à déposer dans votre Compte Asso pour le **11 mai 2025**.

Notez que l'absence des bilans fera l'objet d'une demande de remboursement de la ou des subventions reçues.

N'oubliez pas que vos comités sont là pour vous aider, aussi bien pour vos demandes 2025 que vos bilans 2024.

N'attendez pas les derniers instants pour remplir vos demandes et vos bilans, aucune correction ne sera possible après les dates limites de dépôt.

Roland BOHN

Claude BOMPARD

